



Commission Régionale Futsal

SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°23

Réunion du jeudi 07 décembre 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

Coupe Nationale Futsal

Finales Régionales :

27659662 SPORT ETHIQUE LIVRY 1 / SENGOL 77 1 du 16/12/2023

La Commission,

Pris connaissance du compte rendu de la CRPME du 06/12/2023,

Pris connaissance du courriel de la Mairie de LIVRY GARGAN du 07/12/2023,

Fixe ce match comme suit :

Date : jeudi 14/12/2023

Coup d'envoi : 20h30

Lieu : Gymnase du COSEC à LIVRY GARGAN

Copie de la présente décision à la Mairie de LIVRY GARGAN.

27659665 LA CUATRO FC 78 1 / MARCOUVILLE CITY CP 1 du 13/12/2023

La Commission,

Pris connaissance de la demande de report de MARCOUVILLE CITY CP (motif 3 joueurs sont sélectionnés avec les sélections Marocaines et Algériennes) accompagnée des justificatifs,

Considérant les dispositions des articles :

- 24.2 du RSG de la LPIFF :

*24.2 - Un club peut demander le report d'un match officiel lorsque DEUX de ses joueurs ou joueuses au minimum sont retenus, **soit par la Fédération Française de Football, soit par la Ligue de Paris Ile de France, soit par le District, pour faire partie d'équipes nationales, régionales ou départementales** et si la demande est reçue au Département des Activités Sportives au plus tard le Vendredi 12 HEURES*

pour une rencontre programmée le week-end (ou au plus tard à 12 HEURES, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au Vendredi 12 HEURES).

Le report de match n'est accordé que dans la catégorie d'équipe où les joueurs sont sélectionnés.

Il faut que les joueurs ou joueuses aient disputé les deux dernières rencontres avec l'équipe sollicitant le report du match.

- 14 du Règlement de la Coupe Nationale Futsal :

*Tout club ayant au moins deux joueurs seniors ou un gardien de but senior (sélectionné comme tel) retenu(s) **pour une sélection nationale française de Futsal ou un stage national Futsal** le jour d'une rencontre peut en demander le report sous réserve que ledit (ou lesdits) joueur(s) ai(en)t participé aux deux dernières rencontres de Coupe Nationale Futsal et/ou de Championnat. La demande de report doit être faite au moins 72 heures avant la date de la rencontre*

Considérant que la demande de report de MARCOUVILLE CITY CP ne rentre pas dans le cadre réglementaire pour reporter une rencontre,

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable à la demande du club et maintient le match à la date initiale.

27659666 EAUBONNE CSM 1 / SPORTIFS DE GARGES du 16/12/2023

La Commission,

Pris connaissance du courriel d'EAUBONNE CSM indiquant ne pas pouvoir disposer d'un gymnase avec tribune pour ce match et demandant une dérogation exceptionnelle pour jouer ce match au gymnase Nelson Paillou à EAUBONNE,

Considérant que les dispositions de l'article 6 du règlement de l'épreuve éliminatoire de la Coupe Nationale Futsal impose un gymnase avec tribune pour le club qui reçoit en finale régionale,

Considérant que cette disposition vise à permettre le déroulement de ce dernier tour Régional dans des conditions optimales d'accueil des spectateurs,

Considérant que lors du tirage au sort du tour précédent (le 21/11/2023), le tirage au sort des Finales Régionales a également été effectué de sorte que les clubs puissent anticiper une éventuelle qualification et par conséquent puissent prendre les dispositions nécessaires pour accueillir le match des Finales Régionales dans les conditions réglementaires,

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable à la demande d'EAUBONNE CSM et inverse le match sur les installations du club des SPORTIFS DE GARGES sous réserve que le gymnase proposé pour accueillir ce match dispose d'une tribune.

Elle invite le club des SPORTIFS DE GARGES à transmettre la date, l'horaire du coup d'envoi et le nom du gymnase au plus tard le lundi 11/12/2023.

Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF - Seniors Futsal

Tour n°2 : semaine du 27 au 03 décembre 2023 :

27638689 AUBERVILLIERS OMJ 1 / COURBEVOIE FUTSAL 1 du 02/12/2023

La Commission accuse réception du courriel d'AUBERVILLIERS OMJ expliquant les raisons ayant conduit au non-déroulement du match (réservation du gymnase non effectuée par le club).

Elle prend note des explications du club indiquant les circonstances de cette situation mais ne peut malheureusement pas en tenir compte.

Par conséquent et conformément à l'article 40.1 du RSG de la LPIFF, elle donne match perdu par pénalité au club d'AUBERVILLIERS OMJ.

COURBEVOIE FUTSAL qualifié pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT SENIORS

Régional 1

26050721 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / CRETEIL FUTSAL 1 du 09/12/2023

Courriel d'ISSY LES MOULINEAUX FC indiquant ne pas pouvoir mettre à disposition un gymnase de repli.

Ce match est retiré de l'agenda des rencontres de cette journée.

Une décision sur le report de cette rencontre sera prise lors de sa prochaine réunion.

26050687 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / DIAMANT FUTSAL 1 reporté au 22/12/2023

Courriel d'ISSY LES MOULINEAUX FC indiquant pouvoir bénéficier du gymnase de la Cité des Sports à ISSY LES MOULINEAUX le vendredi 22/12/2023 avec un coup d'envoi à 20h20 ou 20h30.

La Commission fixe le match comme suit :

Date : vendredi 22/12/2023

Lieu : Gymnase de la Cité des Sports à ISSY LES MOULINEAUX

Coup d'envoi : 20h30

Temps de jeu : 2x20mn (temps arrêté)

Régional 3

Poule A

Courriel de SAINT MAURICE AJ – 550378

La Commission prend connaissance de la demande du club et de la problématique pour ses rencontres à domicile pour la saison 2024/2025.

Elle l'informe qu'un club ne peut pas participer à un championnat Régional et jouer toutes ses rencontres à l'extérieur.

Challenge National U18 Futsal

Tour n°3 :

27639188 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / JEUNESSE AULNAYSIENNE 1 du 09/12/2023

La Commission,

Pris connaissance des courriels des 2 clubs,

Considérant que le club d'ISSY LES MOULINEAUX ne peut pas accueillir le match le samedi 09/12/2023 et a proposé la date du vendredi 08/12/2023 à 19h00,

Pris note du refus de JEUNESSE AULNAYSIENNE,

Considérant qu'il s'agit d'un match de Coupe,

Par ces motifs,

Procède à l'inversion du match comme suit :

Date : samedi 09/12/2023

Lieu : Gymnase Cosec du Gros Saule à AULNAY SOUS BOIS

Coup d'envoi : 17h15